



Favoriser la tranquillité urbaine et prévenir les risques

La politique de prévention est le fruit d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de leurs compétences respectives. L'objectif est d'assurer la tranquillité publique pour tous les habitants.

Ville centre d'une métropole de 207 000 habitants, Brest concentre logiquement les flux d'habitants, qu'ils viennent travailler, se soigner, se divertir. Comme tout centre urbain de cette envergure, la ville peut aussi être le théâtre d'incivilités voire de délits.

C'est pourquoi la municipalité développe une politique active qui implique des actions de sécurité, de prévention de la délinquance, de lutte contre les surconsommations addictives, des démarches de présence humaine sur l'espace public ainsi que de la médiation de proximité.

La ville de Brest exerce aussi une compétence en matière de prévention des risques naturels, technologiques et sanitaires (suivi des plans de secours) et dans celui de la sécurité et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les équipements recevant du public.

Depuis 2011, la direction Prévention des risques et tranquillité urbaine est un service commun à la ville de Brest et à des communes de Brest métropole. Elle travaille en partenariat étroit avec les institutions extérieures (police, pompiers, justice, gendarmerie, préfecture et sous-préfecture).

Ses missions :

- > Animer les dispositifs locaux de coordination de sécurité comme le Contrat local de sécurité de Brest et le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,
- > Assurer la transversalité en matière de prévention des risques et de tranquillité urbaine,
- > Réduire les troubles d'usage sur les espaces publics notamment par la médiation sociale,
- > Assurer la prévention des risques naturels et technologiques,
- > Gérer le pouvoir de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité dans la ville,
- > Gérer l'intégration de l'animal sur le territoire.

Plus de 60 agents de la collectivité participent à ces missions de tranquillité, sécurité et salubrité.

Dans cette rubrique



La charte de la vie nocturne

En tant que ville-centre, Brest se trouve au cœur des activités de détente, de loisirs et de fêtes. L'activité nocturne fait partie de l'attractivité...



Les risques majeurs

Les huit communes de Brest métropole sont exposées à des risques majeurs qu'ils soient naturels, technologiques ou météorologiques. Différents...

- ▶ Le Dicrim
- ▶ Le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS)
- ▶ Information des acquéreurs et locataires en zone à risques (IAL)



La lutte contre la surconsommation d'alcool

A Brest, des centaines d'acteurs travaillent ensemble, sous la coordination de la ville, autour de la question de l'alcoolisation excessive.

Commentaires

▼

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30